

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE  
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-de-deux, le quinze avril à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 24 mars 2022, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de réunion du port de commerce de Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

**Etaient présents :**

<b>Membres titulaires du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

<b>Membres suppléants du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC ( <i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i> )		X
M. Michel DOUBLET ( <i>suppléant de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )	X	
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )		X
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	X	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )	X	

<b>Autres que Membres du Comité syndical</b> (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

**AR Prefecture**

017-200073690-20220415-D2022\_01-DE

Reçu le 25/04/2022

Publié le 2

Nombre de Membres en exercice : 10

Nombre de Membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Votes Pour : 8

Votes Contre : 0

Abstention : 0

**N° 2022/01****OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction budgétaire M4,

Considérant la présentation du compte de gestion 2021 par le comptable public,

Considérant la conformité du compte administratif avec le compte de gestion,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

**DECIDE :**

1°) De constater la reprise exacte dans les écritures du Payeur Départemental du montant des titres de recettes et des mandats émis au cours de l'exercice 2021,

2°). D'approuver le compte de gestion 2021 joint en annexe.

Adopté à l'unanimité,  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS